

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Rubber Cement</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Synonymes</b>	Tube Repair Patch Kit, Tube Patch Kit w/ Levers Tire Tackle Kit 22 pc., Tire Plug Kit w/ Pistol Grip Handle, Tire Plug Kit w/ T-Handle, Tube Patch Kit w/ Glue, Tire Repair Plugs 30 pk., Tire Repair Plugs w/ Glue 5 pk., Tire Tackle Kit 54 pc., Tire Plug Kit w/ Pencil Gauge, Rubber Cement, Carded Tube, Rubber Cement, Brush Top Can, AM Rubber Cement
	Article number(s): 20134, 24010, 24011, 24017, 24018, 24034, 24035, 24041, 24042
<b>Usage recommandé</b>	Adhésifs
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fabricant</b>	
<b>Nom de la société</b>	ITW Permatex Canada
<b>Adresse</b>	35 Brownridge Road, Unit 1 Halton Hills, ON L7G 0C6 Canada
<b>Téléphone</b>	1-905-693-8900
<b>Courriel</b>	literature.canada@permatex.com
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	1-877-504-9352
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Liquides inflammables	Catégorie 2
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
	Cancérogénicité	Catégorie 1B
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Danger par aspiration	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Conseil de prudence

#### Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.  
Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Se laver soigneusement après manipulation.  
Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

<b>Intervention</b>	<p>En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).</p> <p>EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal.</p> <p>EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. NE PAS faire vomir.</p> <p>EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.</p>
<b>Stockage</b>	<p>Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement.</p> <p>Garder sous clef.</p> <p>Tenir au frais.</p>
<b>Élimination</b>	<p>Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.</p>
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)		64742-89-8	60
Heptane		142-82-5	24
n-Heptène		25339-56-4	12
Octane		111-65-9	4

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	<p>EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal.</p>
<b>Peau</b>	<p>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p>
<b>Yeux</b>	<p>Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.</p>
<b>Ingestion</b>	<p>EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.</p>
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	<p>L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.</p> <p>Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements.</p> <p>Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.</p> <p>Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.</p>
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	<p>Les symptômes peuvent être différés.</p>
<b>Informations générales</b>	<p>EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.</p>

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Liquide et vapeurs très inflammables.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.  Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter une exposition prolongée. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation. When handling, do not eat, drink or smoke.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm
	MPT	400 ppm
Octane (CAS 111-65-9)	MPT	300 ppm

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	2050 mg/m <sup>3</sup>
		500 ppm

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur
	MPT	1640 mg/m <sup>3</sup> 400 ppm
Octane (CAS 111-65-9)	MPT	1400 mg/m <sup>3</sup> 300 ppm
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) (CAS 64742-89-8)	MPT	1590 mg/m <sup>3</sup>  400 ppm

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm
	MPT	400 ppm
Octane (CAS 111-65-9)	MPT	300 ppm

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm
	MPT	400 ppm
Octane (CAS 111-65-9)	MPT	300 ppm

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm
	MPT	400 ppm
Octane (CAS 111-65-9)	MPT	300 ppm

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	2050 mg/m <sup>3</sup> 500 ppm
	MPT	1640 mg/m <sup>3</sup> 400 ppm
Octane (CAS 111-65-9)	LECT	1750 mg/m <sup>3</sup> 375 ppm
	MPT	1400 mg/m <sup>3</sup> 300 ppm
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) (CAS 64742-89-8)	MPT	1590 mg/m <sup>3</sup>  400 ppm

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés** S'assurer une ventilation adéquate.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Lunettes protectrices

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

**Autre**

Conformément aux directives de votre employeur.

**Protection respiratoire**

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

**Dangers thermiques**

Sans objet.

**Considérations d'hygiène générale**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

---

**9. Propriétés physiques et chimiques**

---

<b>Aspect</b>	Visqueux Liquide
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore
<b>Odeur</b>	Solvant
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	Pas disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	> 35 °C (> 95 °F)
<b>Point d'éclair</b>	-9.0 °C (15.8 °F)
<b>Vitesse d'évaporation</b>	3.1
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	1.3 %
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	60 hPa @ 20°C
<b>Densité de vapeur</b>	3.5 @ 20°C
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Densité</b>	0.70 g/cm <sup>3</sup> @ 20°C
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

---

**10. Stabilité et réactivité**

---

<b>Réactivité</b>	Peut réagir avec les matières incompatibles.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Peau</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Ingestion</b>	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

### Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.  
 Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements.  
 Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Effets narcotiques.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Heptane (CAS 142-82-5)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures, HCHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 73.5 mg/L, 4 heures, ECHA > 29.3 mg/L, 4 heures, ECHA 103 mg/L, 4 heures, HSDB
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
n-Heptène (CAS 25339-56-4)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, Gelest, Inc
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	8050 ppm, 4 h, Gelest, Inc
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, Gelest, Inc
Octane (CAS 111-65-9)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures
	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 24.9 mg/L, 4 heures 25250 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
	Rat	> 5000 mg/kg
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) (CAS 64742-89-8)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 6000 mg/kg, 24 heures, ECHA > 3750 mg/kg, 24 heures, ECHA > 3000 mg/kg, 24 heures, ECHA > 2000 mg/kg, ECHA > 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA > 1900 mg/kg, 24 heures, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 8530 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 7970 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 7630 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 7300 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 5830 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 5740 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 5610 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 5470 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 5300 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 5280 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 5260 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 5250 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 5240 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 5220 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 5200 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 5170 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 5160 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 5100 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 5080 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 5050 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 5040 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 5020 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 5000 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 4980 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 4970 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 4420 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA > 5.4 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.1 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.1 mg/L, 4 heures, ECHA > 5 mg/L, 4 heures, ECHA > 5 mg/L, 4 heures, ECHA >= 5060 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures, ECHA
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 7000 mg/kg, ECHA > 6000 mg/kg, ECHA > 5570 mg/kg, ECHA > 5200 mg/kg, ECHA > 5000 mg/kg, ECHA > 4800 mg/kg, ECHA > 4500 mg/kg, ECHA > 25 ml/kg, HSDB 14063 mg/kg, ECHA 6620 mg/kg, ECHA 5800 mg/kg, ECHA 5390 mg/kg, ECHA 4820 mg/kg, ECHA
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque une irritation cutanée.	

<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>	
Octane (CAS 111-65-9)	Irritant
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Peut induire des anomalies génétiques.
<b>Cancérogénicité</b>	Peut provoquer le cancer.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Peut provoquer somnolence et des vertiges.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Autres informations</b>	Pas disponible.

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Voir ci-dessous		
<b>Données écotoxicologiques</b>			
<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>		<b>Résultats d'épreuves</b>
Heptane (CAS 142-82-5)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Tilapia Mozambique (Tilapia mossambica)	375 mg/L, 96 heures
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) (CAS 64742-89-8)			
Algues	IC50	Algues	4700 mg/L, 72 heures
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	2.7 - 5.1 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	8.8 mg/L, 96 heures
			8.8 mg/L, 96 heures
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>			
<b>Mobilité dans le sol</b>			
<b>Mobilité générale</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Autres effets nocifs</b>	Pas disponible.		
	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,		

## 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
----------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------



<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

<b>Généralités</b>	Canada: Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

#### Requêtes fondamentales pour le transport:

<b>Numéro UN</b>	UN133
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable
<b>Nom technique</b>	Heptane
<b>Nom technique</b>	n-Heptène
<b>Classe de danger</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	II

TMD



## 15. Informations sur la réglementation

<b>Règlements fédéraux canadiens</b>	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
--------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification

Heptane (CAS 142-82-5)	1 TONNES
Octane (CAS 111-65-9)	1 TONNES
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) (CAS 64742-89-8)	1 TONNES

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

<b>Situation SIMDUT</b>	Contrôlé
-------------------------	----------

#### Règlements internationaux

#### Inventaires

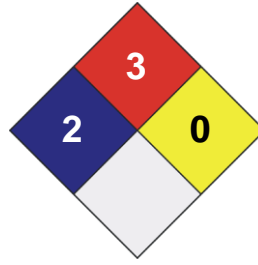
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	*	2
Inflammabilité		3
Danger physique		0
Protection individuelle	X	



**Date de publication**

30-Novembre-2017

**Date de la révision**

30-Novembre-2017

**Version n°**

01

**Autres informations**

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

**Clause d'exonération de responsabilité**

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

**Préparée par**

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021